

## LA CLAMEUR...

C'est lorsque les événements acquièrent une certaine gravité, lorsque la rue devient un tantinet houleuse que, plus intense, se ressent le besoin d'un quotidien au parler franc.

Durant la semaine qui vient de s'écouler, il aurait eu fort à dire.

Bien des choses auraient dû être clamées au jour le jour, afin qu'elles arrivent au cœur et au cerveau des foules, et ne restent pas de froides et inutiles palabres.

A notre époque, ce n'est qu'en jetant à mains ouvertes, tous les matins, la semence d'idées qu'on peut - surtout dans les heures peut-être décisives que nous traversons - avoir une influence réelle sur l'orientation sociale.

Un journal hebdomadaire est une machine trop lente pour cette besogne: son influence est quasi nulle sur l'opinion publique; il ne s'adresse qu'à un public spécial et son organisme, tout différent de celui d'un quotidien, ne lui permet qu'avec d'énormes difficultés de se faire écouter de M. Tout-le-Monde.

Ces choses nécessaires, qui auraient dû être gueulées fort et ferme, nul ne s'est trouvé pour les dire!

Doit-on en conclure que personne n'a senti combien il serait bon de les imprimer? Non! ce serait trop prétentieux. Évidemment, d'autres que nous ont balbutié les paroles à clamer, mais, comme nous, faute de moyens, ils sont restés aphones.

Par contre, avec tristesse, il faut constater que, parmi les hommes en situation de dire leurs pensées, aucun n'a eu le toupet d'imprimer ce que la situation exigeait.

Est-ce manque d'audace?... Est-ce manque de flair?... Est-ce toute autre raison?...

N'approfondissons pas! Constatons, simplement, l'unanime silence.

Ceci dit, pas n'est besoin d'insister longuement pour mettre en lumière l'absolue urgence qu'il y a à faire, le plus promptement possible, paraître *La Clameur*.

C'est aux camarades, et aussi aux amis inconnus en conformité d'idées et de sentiments avec nous, à faire, selon qu'il est en leur pouvoir, le vigoureux effort qui permettra l'éclosion de cet organe.

**Émile POUGET.**

-----

Plus bas, les camarades trouveront réimprimé le Bulletin d'achat qu'ils n'auront qu'à remplir et à nous renvoyer, si - ce que nous leur souhaitons à tous les points de vue - ils sont assez chanceux pour être en situation de le taire.

A ce propos, des camarades désireux de se solidariser pour acheter en chœur une part d'intérêt nous ont demandé comment s'aligner. Rien de plus simple: ils versent chacun la somme convenue entre eux, payent comptant, ou bien tant par semaine ou par mois. La seule difficulté est celle-ci: la part d'intérêt est inscrite au nom de l'un d'eux, - c'est donc à eux de décider à quel nom elle doit être mise.

-----

Pour alimenter un quotidien, durant son enfance, jusqu'au jour où, avant pris son essor, il a groupé un nombre de lecteurs suffisant pour qu'il puisse vivre de sa vente, il faut des capitaux.

Des fonds nécessaires, nous en possédons déjà quelque peu, - malheureusement pas assez pour avoir la certitude de ne pas rester en route.

Il s'agit donc de parfaire la somme indispensable. A cette fin, nous mettons en vente, à cent francs chaque, cinq cents *Parts d'intérêt* de la *Société des journaux et publications populaires*, société constituée selon les formes exigées par la loi.

Nous espérons que notre appel sera entendu et que les souscriptions nous parviendront nombreuses. Que les camarades, les groupes corporatifs et autres, fassent un effort et le résultat ne se fera pas attendre: d'ici quelques semaines, en face de tous les journaux bourgeois, maquignonneurs d'affaires et, sur bien des questions, tenus à de grandes réserves parce qu'ils sont la propriété de capitalistes, se dressera *La Clameur*, créée grâce aux initiatives populaires et - par cela même - libre et indépendante.

La *Société des journaux et publications populaires* ne peut reconnaître qu'un seul propriétaire pour chaque part, mais il est évident que les groupes ou les syndicats peuvent acheter le nombre de parts qu'il leur plaira.

Des bénéfiques que réalisera la Société en question une partie, trente pour cent, seront réservés et employés à des œuvres sociales; ensuite, soixante pour cent seront distribués aux propriétaires de parts.

**Émile POUGET,  
Fernand PELLOUTIER.**

-----

P.S.: Pour de plus amples renseignements ainsi que pour les demandes de statuts de la Société, s'adresser à:

Fernand PELLOUTIER, 80 rue de Bondy (Bourse Indépendante du Travail) Paris,  
Émile Pouget, 15, rue Lavieuvville, (Montmartre), Paris.

Des objections nous sont venues, à propos de l'achat des Parts d'Intérêts. Voici les deux principales qui, en réalité, se réduisent à une: un camarade nous demande s'il n'y aurait pas possibilité de fractionner le paiement des parts en 5 ou 10 versements successifs, payables par semaine ou par quinzaine jusqu'à concurrence de 100 francs.

D'autres nous ont demandé quel est le minimum qu'on puisse verser mensuellement. Si nous n'avons pas fixé un taux régulier pour le paiement des parts, c'est justement parce que nous désirons laisser aux souscripteurs toute latitude pour se libérer à leur gré et selon leurs moyens.

Évidemment, il est très possible de fractionner le paiement en versements hebdomadaires.

Évidemment encore, on peut se libérer par versements mensuels, en faisant en sorte que le paiement soit effectué en quelques mois, une demi-douzaine environ.

-----